

Axe 1	Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité <i>Sous-axe 1.2 – Accompagner les secteurs prioritaires dans la réduction de leurs impacts</i>
Mesure 18	Accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leurs impacts sur la biodiversité
Ministères et opérateurs pilotes	Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP) Ministère de l'Economie (MESFIN) – Direction générale des entreprises (DGE) Ministère de la Culture (MC) – Secrétariat général (SG) Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) : <ul style="list-style-type: none"> – Commissariat général au développement Durable (CGDD) – Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) <ul style="list-style-type: none"> – Direction de l'Eau et de la biodiversité (DEB) – Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) <ul style="list-style-type: none"> – Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) Ministère de l'Intérieur et des outre-mer (MIOM) – Direction générale des outre-mer (DGOM) Office français de la biodiversité (OFB) Parcs nationaux
Autres ministères et opérateurs impliqués	Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) – Direction générale de l'aviation civile (DGAC) Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) Fédérations de sports de nature Gestionnaires d'espaces protégés Opérateurs culturels et touristiques Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (FNCAUE) Association Sites et Cités remarquables
Contexte/enjeux	<p>La nature est un écrin majestueux à la fois pour les pratiques touristiques, culturelles et sportives. Ces usages récréatifs et inspirants sont reconnus par l'Ipbes comme l'une des contributions de la nature aux populations. S'ils participent à la prise de conscience de la nécessité de protéger le vivant, ils peuvent aussi avoir des effets négatifs et parfois considérables sur la biodiversité. Les impacts d'une fréquentation en forte croissance se sont, au fil du temps, étendus à des territoires toujours plus nombreux, et de nature variée : dans les villes ou villages, secteurs urbanisés, mais aussi dans les secteurs plus naturels, souvent avec une dimension patrimoniale forte du fait de leur paysage protégé ou de la qualité de leurs écosystèmes. Il s'agit, aux côtés des Grands Sites de France, des Parcs naturels régionaux, des parcs nationaux, des secteurs Natura 2000, des secteurs en arrêtés de biotope, et d'autres encore.</p> <p>Elle s'inscrit également dans le cadre du plan de reconquête et de transformation du tourisme « Destination France » présenté en novembre 2021 par le Premier ministre a pour objet de relancer l'activité touristique en visant à conforter la France comme première destination touristique mondiale pour un tourisme durable. La réussite de la relance de l'activité touristique implique ainsi de conserver les supports majeurs de cette attractivité que représentent les paysages et, la biodiversité qui la matérialisent.</p> <p>Par ailleurs les crises sanitaires et l'envie d'évasion, de nature, de culture, de tourisme et d'activité sportive ont fait naître de nouvelles vocations ou usages au sein de la population et ont renforcé les aspirations des citoyens envers les espaces</p>

	<p>de nature. L'éventail des activités s'élargit et est devenu plus facilement accessible à tous. Ce « nouveau » public découvre ainsi les espaces naturels et culturels, leurs attraits, leur potentialité, ce qui les expose à des pressions croissantes du fait de leur sensibilité</p> <p>L'enjeu est de faire en sorte que ces pratiques soient réalisées dans le respect de la nature, et d'aménager ou gérer les espaces où ces activités se déroulent sans préjudice pour la biodiversité et les paysages. Tous les acteurs et les publics en relation avec la nature, tous les secteurs d'activités (sport, culture et tourisme) doivent être intégrés à la démarche.</p> <p>Par ailleurs, les secteurs du tourisme, du sport et de la culture sont de puissants diffuseurs de valeurs. Ils ont ainsi un rôle à jouer dans la sensibilisation à la biodiversité et aux bonnes pratiques pour la préserver, même en dehors des sites naturels eux-mêmes (productions culturelles, organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024, ...).</p>
<p>Action 1</p> <p>Pilote : OFB</p> <p>Co-pilotes : MSJOP/DS/DS1C MESFIN/DGE MC/SG</p>	<p>Objectif : Encourager les opérateurs de sport et tourisme en plein air à promouvoir des pratiques respectueuses de la nature, à porter une lecture commune du paysage, du patrimoine culturel et du patrimoine naturel, et à jouer un rôle de médiation avec les pratiquants et usagers</p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les impacts des pratiques des sports de nature et cartographier les acteurs des sports de nature afin de déterminer et diffuser les leviers de mobilisation et de transformation : <ul style="list-style-type: none"> o Etat de l'art et une synthèse des impacts potentiels exercés sur la biodiversité, les paysages et le patrimoine culturel, notamment des sites ou espaces protégés, par chaque discipline des sports de nature et pratique de loisirs, en milieux naturels aquatiques, terrestres et marins, que ce soit sous l'angle de la pratique individuelle, par discipline ou pratique ou sous celui de l'organisation d'événements, par type d'événement et de discipline. o Cartographie des acteurs, en identifiant les fédérations ou des entités de regroupement par discipline, de façon à avoir une vision exhaustive et étayée des acteurs à accompagner vers des changements transformateurs en faveur de la biodiversité. o Identification des leviers potentiels de mobilisation de ces acteurs et de transformation des pratiques, par type d'acteur des sports, des loisirs et de la culture, en mobilisant l'expertise issue des sciences humaines et sociales. Elle approchera notamment ces pratiques sous l'angle de l'économie circulaire, de la responsabilité environnementale, de l'inclusion sociale, de la transmission des connaissances. o Sur la base des leviers identifiés dans l'action précédente, des partenariats seront engagés avec les têtes de réseaux et fédérations, en ciblant les pratiques les plus dommageables à la biodiversité, en construisant collectivement les réponses à apporter en fonction de ces leviers, et en utilisant les supports les plus adaptés pour toucher l'utilisateur final.

	<ul style="list-style-type: none"> - Engager les acteurs de l'offre de services, les équipementiers et les enseignes commerciales d'articles de sports et de loisirs à diffuser les bonnes pratiques Pour encourager ces acteurs à sensibiliser les pratiquants, des guides seront produits concernant les activités à fort impact et les bonnes pratiques associées. Des fiches très synthétiques seront proposées et remises au client à chaque vente ou location de matériel conséquent (ex. VTT, surf, etc.). Les bonnes pratiques associées pourront être valorisées et promues à travers les dispositifs d'engagement des acteurs. - Engager l'ensemble des acteurs de la filière touristique pour qu'ils réalisent des actions de sensibilisation <ul style="list-style-type: none"> o Initier les acteurs du tourisme à la préservation de la biodiversité et des patrimoines paysager et naturel (éductours, etc.) afin qu'ils deviennent des ambassadeurs de leur territoire. o Sensibiliser les touristes à la nécessité de protéger la biodiversité (affichages, parcours pédagogiques, maraudes, promotion de l'écosystème numérique visant à faire connaître la biodiversité d'un site touristique...). - Inciter les lieux et événements culturels, au travers des fédérations professionnelles ou encore des réseaux patrimoniaux, à souscrire des démarches de labellisation Biodiversité (LPO, Ecojardin, Engagés pour la Nature, etc.). - Encadrer les impacts des activités sportives, touristiques et culturelles Encadrement des activités sportives, touristiques en nature quant à leur impact sur le patrimoine naturel et au respect des zones de protection forte et accompagner les sites culturels pour qu'ils respectent des obligations générales en matière de biodiversité. <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre de signataires des chartes des 15 engagements éco-responsables avec pour cible 130 signataires à l'horizon 2024 (JOP) et 250 pour 2030 ⇒ Nombre de loueurs et prestataires de services engagés à fournir des outils de sensibilisation aux bonnes pratiques pour la nature ⇒ Nombre d'enseignes de vente d'articles de sports et de loisirs engagés pour la Nature ⇒ Nombre de structures culturelles disposant d'une labellisation biodiversité
<p>Action 2</p> <p>Pilote : MSJOP/DS/DS1C</p> <p>Co-pilotes : OFB</p>	<p><u>Objectif</u> : Encourager les fédérations de sports de nature à s'engager dans des pratiques respectueuses de la nature et à les promouvoir</p> <p><u>Description de l'action</u> :</p> <p>Inciter les établissements publics sous tutelle de l'Etat, organisateurs d'événements sportifs, fédérations sportives et ligues de sport professionnel à s'engager dans des démarches dédiées à la préservation des sites naturels, espaces verts et biodiversité (signature des chartes des 15 engagements éco-responsables : charte-des-15-engagements-coresponsables-des-organisateur-d-v-nements-horizon-2024-5207.pdf (sports.gouv.fr)).</p>

	<p>Encourager les clubs et associations sportives – également massifs vecteurs d'accès à la nature – à être ambassadeurs de sa préservation à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La formation des accompagnateurs et formateurs ○ Le développement des actions éducatives menées avec les fédérations de sports de nature (aviron, canoë-kayak, cyclotourisme, équitation, montagne-escalade, plongée, voile...) pour sensibiliser à la préservation des milieux naturels. ○ Le déploiement de partenariats entre les fédérations sportives, les gestionnaires d'espaces protégés, l'OFB (les fédérations sportives pouvant jouer un rôle éducatif fort sur la connaissance des écosystèmes et de leur préservation reconnuE par le programme « Partenaires engagés pour la nature ») <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <p>⇒ Nombre de signataires des chartes des 15 engagements éco-responsables avec pour cible 130 signataires à l'horizon 2024 (JOP) et 250 pour 2030</p>
<p>Action 3</p> <p>Pilote : MTECT/ DGALN/DHUP</p> <p>Co-pilote : DGE (SGCNI)</p>	<p><u>Objectif</u> : Limiter la surfréquentation des espaces remarquables</p> <p><u>Description de l'action</u> :</p> <p>Réussir la gestion de la surfréquentation des espaces remarquables que sont les grands monuments naturels protégés du réseau des grands sites de France et assurer la montée en compétence de tous les territoires et gestionnaires confrontés à une surfréquentation des espaces naturels en diffusant les méthodologies mises au point et éprouvées pour adopter des stratégies assurant une gestion des flux respectueuse des paysages et espaces naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter à 30 le nombre de Grands Sites de France en 2030 en renforçant le soutien aux démarches Grands Sites de France : <ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir la mise en place de gouvernances locales dédiées à une concertation/co construction et arriver à des solutions concrètes au regard de l'intérêt général. ○ Améliorer la connaissance des flux touristiques sur un territoire donné pour éclairer les acteurs, aider à la prise de décision en matière de gestion de ces flux, adapter les outils de gestion afin de leur permettre de structurer une action efficace. ○ Doter les territoires et les gestionnaires des outils de mesure des flux ○ Accompagner des territoires en ingénierie : financement de diagnostic des flux sur le territoire, de la mise en place d'une stratégie de gestion des flux, acquisition de compétence /formation du personnel, d'accompagnement à la transition écologique des territoires sur fréquentés - Diffuser les méthodologies mises au point auprès des autres territoires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation régulière d'échanges d'expériences à l'échelle nationale et régionales ○ Mise à disposition auprès des territoires demandeurs, d'ingénieries spécifiques sous la forme d'ateliers contextualisés (par exemple aide au diagnostic, définition des territoires d'influence et élaboration de plans d'actions, évaluation et rétroactions)

	<p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre de territoires et donc d’ateliers s’inscrivant dans la mise en place d’une stratégie de durabilité la gestion de la fréquentation pour assurer la préservation des paysages et espaces naturels patrimoniaux ⇒ Objectif de 30 territoires labellisés Grand Site de France à l’horizon 2030
<p>Action 4</p> <p>Pilotes : Parcs nationaux</p>	<p>Objectif : Accompagner dans les territoires des parcs nationaux des pratiques sportives de plein air et de tourisme vertueuses et compatibles avec les objectifs de protection des patrimoines des parcs nationaux</p> <p><u>Description de l’action :</u> Cette action vise à réussir la compatibilité entre les pratiques sportives de plein air et de tourisme avec la préservation des patrimoines des parcs nationaux.</p> <p>Aujourd’hui lieux d’innovation et d’expérimentation de démarches pilotes de transition écologique, les parcs nationaux ont un rôle d’accompagnateur et d’accélérateur auprès des acteurs des territoires. Ils amplifieront ainsi leurs actions visant à accompagner , avec les acteurs socio-économiques, des pratiques sportives de nature et liées au tourisme vertueuses et compatibles avec la préservation des écosystèmes, du patrimoine paysager et culturel des parcs, dans une démarche co-construite avec les filières concernées (entreprises, acteurs du secteur touristique). Ils organiseront si besoin la gestion de la surfréquentation dans leur territoire.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre de projets de partenariat avec des acteurs du sport de nature et du tourisme mis en œuvre dans les parcs nationaux (y compris nombre de bénéficiaires de la marque Esprit parc national) avec une cible d’au moins 50 d’ici 2030
<p>Action 5</p> <p>Pilotes : MSJOP/DS</p> <p>Co-pilotes : MTECT/DGALN/DEB</p>	<p>Objectif : Assurer et valoriser l’héritage positif des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour la biodiversité</p> <p><u>Description de l’action :</u> L’enjeu est d’accueillir les JOP 2024 en préservant notre patrimoine naturel, en le valorisant et en veillant à laisser un héritage positif pour la biodiversité dans un objectif d’exemplarité.</p> <p>Paris 2024 prend en compte l’ensemble des pressions sur les espèces, les habitats, les continuités et les services écosystémiques. L’objectif du comité d’organisation de Paris 2024 et de la SOLIDEO (société de livraison des ouvrages olympiques) est ainsi de réduire au maximum les impacts sur l’ensemble des sites et contribuer à renaturer les sites laissés en héritage.</p> <p>Trois leviers principaux permettent de tendre vers cet objectif : la définition en amont d’un concept plus sobre, l’appui sur une réglementation forte et l’innovation. Deux horizons de temps sont à distinguer : l’été 2024 et les 50 ans à venir, chacun impliquant des méthodes différentes portées respectivement par le Comité d’Organisation de Paris 2024 et par la SOLIDEO.</p> <p>Pour les installations temporaires, pour lesquelles aucune méthode n’existe, Paris 2024 a développé une approche rigoureuse qui mixe des analyses terrain et des analyses cartographiques. Cette approche permet d’évaluer les impacts écologiques dès aujourd’hui et jusqu’à la période post-Jeux, et de formuler des recommandations pour la conception des sites dans un processus itératif d’amélioration.</p>

	<p>Sur les constructions pérennes, l'ambition est de se projeter sur la ville de 2050, dès 2024. Dès la phase de conception des projets, et avec une stratégie adaptée pour chacun d'entre eux, la SOLIDEO a cherché à intégrer la ville dans le fonctionnement des processus écologiques du territoire et à favoriser la préservation de la diversité du vivant. La stratégie biodiversité de chaque projet est construite pour développer les écosystèmes et permettre de définir les habitats cibles. Elle s'articule ainsi autour de deux piliers complémentaires : intégrer la biodiversité à la conception urbaine et créer des écosystèmes de taille suffisante, résilients et équilibrés en cohérence avec les caractéristiques du paysage et l'histoire du territoire. Les ouvrages olympiques se distinguent des aménagements classiques grâce à une approche opérationnelle multifactorielle prenant en compte le changement climatique, les dynamiques post-aménagement et les travaux sur les sols.</p> <p>Les actions décrites ci-dessus seront accompagnées d'une campagne de valorisation de la biodiversité en France à destination du grand public : « Les athlètes de la nature ». Au travers d'une vingtaine de vidéos mettant en avant les performances de la nature au regard des performances de certains athlètes, le spectateur sera sensibilisé à la préservation des espèces et de leurs milieux, à leur richesse, leurs forces mais aussi à leur équilibre fragile.</p> <p>Les JOP vise ainsi à diffuser un héritage positif pour les événements sportifs en France et dans le monde. La méthodologie d'évaluation développée par Paris 2024 permet sur la base d'un référentiel d'évaluer les enjeux et les impacts sur 5 axes (l'axe central est celui de la biodiversité mais sont également considérés le paysage et le patrimoine, la santé environnementale ainsi que – de manière qualitative – l'empreinte carbone et l'économie circulaire) et 24 critères d'analyse. Elle s'applique au niveau d'un site événementiel. Elle sera valorisée par les acteurs des Jeux en tant que référentiel applicable aux événements sportifs à venir, en France et dans le monde.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Part du respect des engagements des acteurs des jeux vis-à-vis de la biodiversité avec une cible de 100 %, évaluée à fin 2024) ⇒ Nombre d'événements majeurs reprenant les méthodes développées lors des Jeux de Paris 2024, avec l'objectif qu'à minima tous les JOP de la décennie les reprennent
<p>Action 6</p> <p>Pilote : MTECT/CGDD</p> <p>Co-pilote : DGE/SGCNI</p> <p>Appui : OFB, Atout France</p>	<p>Objectif : Accompagner les professionnels pour réduire l'impact du tourisme sur la biodiversité</p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <p>La SNB poursuivra l'ambition et la mise en œuvre du le plan de reconquête et de transformation du tourisme « Destination France », en particulier les mesures ayant pour effet la préservation de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La restauration de 1 000 km de sentiers pédestres en montagne et 1 200 km sur le littoral ➤ Le développement d'itinéraires vélo et des services associés ➤ La création de 35 zones de mouillage écologiques y compris en outre-mer et d'équipements légers ➤ La mise en place d'outils d'évaluation de l'empreinte des activités touristiques sur la biodiversité seront élaborés pour aider les entreprises dans leur transition

	<p>Il s'agira notamment de :</p> <p>Mettre en place un tableau de bord des indicateurs du tourisme durable, tenant notamment compte des enjeux de biodiversité. Face aux enjeux de durabilité environnementale, économique et sociale auxquels le tourisme est aujourd'hui confronté, l'intégration de nouveaux indicateurs d'évaluation s'impose pour apprécier l'équilibre entre développement économique, sauvegarde de l'environnement et qualité de vie des habitants.</p> <p>Mettre en place, pour les filières et les entreprises du tourisme, des outils visant la réduction de l'empreinte écologique du secteur du tourisme. Cette empreinte porte notamment sur le réchauffement climatique et sur la perte de biodiversité.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mise en place d'un tableau de bord ⇒ Nombre d'acteurs utilisant les outils développés
--	--

Mots-clés		
<p>Pression IPBES</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Changement d'usage des terres et des mers</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Surexploitation des ressources naturelles</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Dérèglement climatique</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Pollutions de l'eau, des sols et de l'air</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Espèces exotiques envahissantes</i> 	<p>Cible Cadre mondial</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> C01 Aménagement du territoire <input type="checkbox"/> C02 Restauration <input type="checkbox"/> C03 Aires protégées <input type="checkbox"/> C04 Conservation et restauration des espèces <input type="checkbox"/> C05 Surexploitation <input type="checkbox"/> C06 Espèces exotiques envahissantes <input type="checkbox"/> C07 Pollutions <input type="checkbox"/> C08 Changement climatique <input type="checkbox"/> C09 Utilisation durable des espèces sauvages <input type="checkbox"/> C10 Agriculture, aquaculture, pêche, sylviculture 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> C11 Solutions fondées sur la nature <input type="checkbox"/> C12 Nature en ville <input type="checkbox"/> C13 Partage des avantages <input checked="" type="checkbox"/> <i>C14 Politiques publiques</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>C15 Entreprises</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>C16 Citoyens</i> <input type="checkbox"/> C17 Biosécurité <input type="checkbox"/> C18 Incitations <input type="checkbox"/> C19 Financements <input type="checkbox"/> C20 Mobilisation et renforcement des capacités <input type="checkbox"/> C21 Connaissance <input type="checkbox"/> C22 Société inclusive <input type="checkbox"/> C23 Egalité femmes hommes
<p>Public Cible</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Etat</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Opérateurs de l'Etat</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Régions</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Départements</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>EPCI</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Communes</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Entreprises</i> <input type="checkbox"/> Acteurs financiers <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Associations et fédérations</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Citoyens</i> 	<p>Milieus</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Mers et océans</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Littoral et zones côtières</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Eau douce</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Montagne</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Forêts</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Milieu urbain</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Milieu agricole</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Zones humides</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Sols</i> 	<p>Outre-mer</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> non <p>Ministères et opérateurs</p> <p>MSJOP MESFIN MTECT MC MEAE</p> <p>OFB Parcs nationaux</p>

	gestion des espaces protégés- fait	premiers ateliers territoriaux	enclenchée poursuite des ateliers territoriaux	enclenchée poursuite des ateliers territoriaux et capitalisation des retours d'expérience	enclenchée poursuite des ateliers territoriaux et capitalisation des retours d'expérience	enclenchée poursuite des ateliers territoriaux et capitalisation des retours d'expérience	enclenchée poursuite des ateliers territoriaux et capitalisation des retours d'expérience
Action 4 Accompagner dans les territoires des parcs nationaux des pratiques sportives de plein air et de tourisme vertueuses et compatibles avec les objectifs de protection des patrimoines des parcs nationaux							
D'ici 2030, 50 de projets de partenariat avec des acteurs du sport de nature et du tourisme mis en œuvre dans les parcs nationaux (y compris nombre de labellisation Esprit parc)							
Action 5 Assurer et valoriser l'héritage positif des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour la biodiversité		Diffusion de la campagne de valorisation de la biodiversité « Les athlètes de la nature » Evaluation du respect des engagements des acteurs des jeux vis-à-vis de la biodiversité	Méthodologie d'évaluation valorisée en tant que référentiel applicable en France et dans le monde				
Action 6 Accompagner les professionnels pour réduire l'impact du tourisme sur la biodiversité	Partenariat ministère, réseaux professionnels	- liste marques concernées Tableau de bord du tourisme durable	- mise en place des critères -déploiement en phase pilote dans les territoires	Cahiers des charges actualisés	- mise en place de la marque France, terres de nature	actions de promotion	évaluation